

Le recours à l'expert en matière pénale

PREMIÈRE PARTIE : LE DÉFAUT DE LIBRE ACCÈS À L'EXPERT

TITRE I - L'accès à l'expert, une procédure contrôlée par les juridictions répressives

TITRE II - L'accès à l'expert, une procédure imparfaite

SECONDE PARTIE : LE DÉFAUT DE LIBRE CHOIX DE L'EXPERT

TITRE I - Le choix de l'expert, une décision dévolue aux juridictions répressives

TITRE II - Le choix de l'expert, une décision imparfaite